



RAPPORT **2026** D'ORIENTATION BUDGETAIRE



SOMMAIRE

1 LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

2 INTRODUCTION

3 LE CONTEXTE MACRO-ÉCONOMIQUE

- 3.1 Le contexte international
- 3.2 La zone Euro
- 3.3 En France
- 3.4 A l'échelon de l'intercommunalité

4 LES PERSPECTIVES COMMUNALES

- 4.1 Évolution de la population, des enfants scolarisés, des logements
- 4.2 Le tissu économique

5 LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE

- 5.1 Évolution des budgets de 2023 à 2025
- 5.2 Niveau des emprunts
- 5.3 Évolution de la fiscalité locale
- 5.4 Les dépenses d'investissement

6 ORIENTATIONS

1) LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

Le Débat d'Orientation Budgétaire constitue la première étape du cycle budgétaire.

Il permet d'informer les membres de l'assemblée délibérante sur la situation économique et financière de la collectivité, afin qu'ils puissent exercer de façon effective leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget primitif.

Le débat d'orientation budgétaire est encadré par la loi à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) :

« Dans les collectivités de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. »

En application de l'article L.5217-10-4 du CGCT, avec le passage au référentiel M57, les délais de présentation des orientations budgétaires et de transmission du projet de budget aux membres du conseil municipal avant l'examen de celui-ci, ont changé pour les communes :

« La présentation des orientations budgétaires intervient dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget et le projet de budget de la commune est préparé et présenté par le maire qui est tenu de le communiquer aux membres du conseil municipal avec les rapports correspondants, douze jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen du budget, c'est-à-dire à l'examen du budget primitif »

Les services de l'Etat précisent toutefois que *« ce délai de douze jours n'est pas applicable pour les décisions modificatives, le budget supplémentaire, le compte administratif ou le compte financier unique. Pour ces délibérations budgétaires, les délais de droit commun relatif aux délibérations s'appliquent »*, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57.

La loi NOTRE n° 2015-991, promulguée le 7 août 2015, ainsi que le décret d'application n°2016-841 du 24 juin 2016, ont modifié les modalités de présentation, avec des compléments d'informations et des nouvelles formalités pour la transmission du rapport d'orientation budgétaire.

Doivent figurer, entre autres, dans le rapport d'orientations budgétaires :

Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolutions retenues pour construire le projet de budget, en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

La présentation des engagements pluriannuels, les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel, et à la durée effective du travail au titre de l'exercice en cours, ou du dernier exercice connu, ainsi que pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

La loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 du 18 décembre 2023 n° 2023-1195 avait ajouté une nouvelle information : l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement. Ainsi, dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente son objectif concernant l'évolution de ses dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de sa section de fonctionnement.

2) INTRODUCTION

Exercice traditionnel et étape obligatoire dans le cycle budgétaire, le Débat d'Orientation Budgétaire qui s'effectue sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire, prend en compte le contexte général dans lequel le budget se construit (contexte macro-économique, les dispositions de la Loi de Finances 2026), les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette de la commune. Il présente les perspectives d'évolution de la population, des enfants scolarisés, des logements et du développement économique, ainsi que la situation financière de la commune à fin 2025.

Le rapport d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel, mais a pour objectif de permettre aux élus d'avoir une vision globale de l'environnement financier de la commune.

3) CONTEXTE MACRO-ÉCONOMIQUE

3.1 Le contexte international

En ce début d'année 2026, l'économie mondiale affiche une croissance estimée à +3,1 %.

La persistance des conflits et les risques de nouvelles barrières douanières aux États-Unis maintiennent une volatilité sur les prix de l'énergie et des matières premières.

3.2 La Zone Euro

Le scénario de croissance de la zone euro devrait accélérer de 1,5 % en 2025 puis 1,6 % du PIB en 2026.

L'inflation semble maîtrisée sous la barre des 2 % (prévision à 1,3 % en France), mais l'inflation structurelle (services et main-d'œuvre) pèse encore sur les coûts de fonctionnement des collectivités.

3.3 En France

L'examen du projet de loi de finances 2026 a repris le 13 janvier 2026 au Sénat pour tenter de faire adopter le budget de l'Etat dans les prochaines semaines.

Le 30 janvier, le premier ministre a engagé la responsabilité du gouvernement sur l'ensemble du projet de loi de finances.

Lundi 2 février 2026, l'adoption du budget de l'Etat est acté à l'Assemblée nationale. Le PLF pour l'année 2026 est entériné après quatre mois de débats parlementaires.

Le projet de loi de finances pour 2026 impose un effort budgétaire significatif aux collectivités, avec un objectif affiché par le gouvernement de réduction rapide du déficit et de la dette.

Croissance française : Après une croissance finalement à 0,9% en 2025, le PIB français devrait progresser de seulement +1,1 %. Ce manque de dynamisme impacte directement les recettes fiscales partagées (TVA) et les droits de mutation (DMTO) liés au marché immobilier.

Dans le texte initial du projet de loi de finances, l'impact cumulé des prélèvements de l'État pour les collectivités se traduisait par une ponction de près de 7,2 milliards d'euros en 2026. Cet effort considérable, qui s'ajoute aux contributions déjà appliquées depuis plus de dix ans, apparaît disproportionné et injustifié au regard de la part des collectivités dans la dégradation des comptes publics.

Les avancées concrètes obtenues au Sénat qui traduisent une diminution réelle des ponctions sur les collectivités mais non leur totale suppression :

- **DILICO 2** : le prélèvement est passé de 2 Md€ à 740 M€ en exonérant totalement les communes (0 au lieu de 720 M€), et en divisant par deux la contribution des intercommunalités (250 M€ au lieu de 500 M€). Le remboursement s'étalerait sur trois ans, avec un taux de restitution porté à 90 %.

Les efforts demandés aux collectivités et au Fonds vert sont revus à la baisse. Les coupes au niveau du Fonds vert, dont l'enveloppe sert à accompagner les projets de transition écologique des collectivités, ont été amoindries par rapport au point de départ. De 1,15 milliard d'euros en 2025, ses moyens devaient décroître à seulement 650 millions d'euros, ils seront finalement de 800 millions.

- **FCTVA** : est restreint, certaines dépenses d'entretien (bâtiments, voirie, réseaux), permettant de maintenir leur éligibilité au fonds, même si le décalage d'un an pour les EPCI serait conservé.

- Gel de la **DGF**, dotation globale de fonctionnement, est maintenue à son niveau de 2025

- La fusion des dotations d'investissement (**DETR/DSIL/DPV**) en un Fonds d'investissement territorial (**FIT**) et la réduction du budget de 200 M€ seraient abandonnés : ces trois dotations seraient ainsi maintenues, sans changement, et sans baisse de crédits.

- le plafonnement envisagé d'évolution des fractions de TVA attribuées aux collectivités à partir de 2026 (en compensation de la suppression de la THRP et de la CVAE) serait supprimé.

L'effort attendu de la part des collectivités territoriales était fixé à 5,3 milliards d'euros en 2026, soit 13 % de l'effort global, mais hors hausse du taux de cotisation de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (**CNRACL**) de 3 points pendant quatre ans, décidée en 2025 (dont le coût est estimé à 1,2 milliard d'euros en 2026). A ce jour, seule cette dernière est assurée de demeurer et pèsera sur la masse salariale locale.

Déficit public en 2025 : Le déficit de l'État s'élèvera à 131,6 milliards d'euros (Md€), contre près de 156 Md€ en 2024. La loi de finances initiale pour 2025 tablait sur un déficit budgétaire de 139 Md€.

Cette amélioration de plus de 7 Md€ résulte :

- d'une diminution des dépenses du budget général, portée par la baisse de la charge de la dette et par celle des crédits budgétaires des ministères ;
- d'une progression des recettes fiscales et non fiscales.

La loi procède à 3 Md€ d'ouverture de crédits indispensables à la fin de gestion 2025 pour financer notamment les dépenses liées :

- au versement en décembre de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) et de la prime d'activité ;
- à la hausse des charges du service public de l'énergie
- à l'hébergement d'urgence
- aux Armées
- aux missions de protection des populations à Mayotte et en Nouvelle-Calédonie.

Après 3,9% en 2024, les valeurs locatives ont été majorées de 1,7 % par rapport à 2024 pour la taxe foncière, en nette diminution. Cette évolution ne serait que l'application automatique de l'impact de l'inflation.

	2021	2022	2023	2024	2025	2026p
Déficit public (% du PIB)	-6,50%	-4,80%	-5,50%	-5,80%	-5,4%	- 4.7 %
Dettes publiques (% du PIB)	112,80%	111,80%	109,70%	104.9 %	106,10%	117%
Croissance du PIB	6,80%	2,60%	0,80%	1,00%	0,40%	0,80%

p : prévision

3.4 A l'échelon de l'intercommunalité

L'année 2026 est une année particulière car elle est marquée par les élections municipales. Cela a un impact en attendant la définition des nouveaux programmes par les équipes municipales et intercommunales nouvellement élues.

Synthèse des principaux impacts de la LFI 2025 et du PLF 2026 et impacts sur le BP26 en cours d'élaboration :

		LFI 2025	PLF 2026	BP GPS
Fiscalité	DILICO 2025	Prélèvement de 2% des RRF sur la base du dernier compte de gestion	-5,3 M€	+ 0,7 K€
	DILICO 2026	Prélèvement de 2% des RRF sur la base de l'avant-dernier compte de gestion		-5,3 M€
	Fractions de TVA	2025=> gel de la dynamique de la TVA 2026=> écrêtement des fractions de TVA	- 4,9 M€	- 1,6 M€
	TGAP	Réforme du dispositif et du mode de calcul Harmonisation des taux de TVA à 5,5% pour la collecte et le traitement des déchets		- 0,1 M€ + 1 M€
Dotations et compensations	DGF	Écrêtement total (dotation de compensation + dotation d'intercommunalité)	- 0,3 M€	- 1 M€
	DCRTP	Effacement de la DCRTP sur 4 ans (10 M€ en 2024)	- 1,7 M€	- 3,2 M€
	Compensation locaux industriels	baisse du taux de compensation pour dégager 0,8 Md€ au niveau national		- 2,1 M€
	FCTVA	Suppression du FCTVA en fonctionnement Harmonisation des taux de TVA à 5,5% pour la collecte et le traitement des déchets		- 0,8 M€ - 6,5 M€
Cotisations	CNRACL	Augmentation de 3 points par an pendant 4 ans	- 0,75 M€	- 0,75 M€
Autofinancement		-12,95 M€	-13,85 M€	-9,85 M€
Impact global		-12,95 M€	-20,35 M€	-9,85 M€

Le budget 2026 de Grand Paris Sud, voté lors du Conseil communautaire du 16 décembre, s'inscrit dans un contexte particulier, marqué par le renouvellement des instances municipales et communautaires à l'issue des élections de mars 2026.

Ce budget a été conçu pour assurer la continuité des actions en cours, tout en laissant aux futurs élus la capacité de définir leurs orientations pour les années à venir.

Dans un contexte de ressources financières plus contraintes et de baisse des aides de l'État, Grand Paris Sud a fait le choix de préserver les projets d'investissement, afin de maintenir les politiques publiques structurantes au service du territoire et de ses habitants.

Le budget pourra être ajusté en cours d'année 2026, en fonction des orientations portées par la nouvelle équipe communautaire et des contraintes qui découleront du budget de l'État récemment adopté

4) LES PERSPECTIVES COMMUNALES

Les services sont toujours aux avant-postes et s'adaptent au quotidien pour faire face aux évolutions nécessaires pour que nos missions publiques restent en phase avec les attentes des habitants comme les années précédentes. Agents et élus ont su montrer leur détermination pour poursuivre le travail sur les thématiques du sport, des loisirs, du lien social et solidarité, de la sécurité et démocratie participative. Le cadre de vie et la sécurité sont des sujets qui méritent une attention particulière et des réponses concrètes.

Comme il a été mentionné précédemment, les contraintes budgétaires qui se dessinent dans le cadre de la Loi des Finances 2026 et aussi des diminutions des recettes des collectivités territoriales supérieures (agglomération, département, région) devront être prises en compte dans la construction du budget communal. L'objectif principal du budget 2026 est qu'il réponde au plus près des besoins de la population coudraysienne dans la limite des compétences qui sont attribuées à la commune.

4.1 Evolution de la population, des enfants scolarisés et des logements

Evolution de la population, des enfants scolarisés

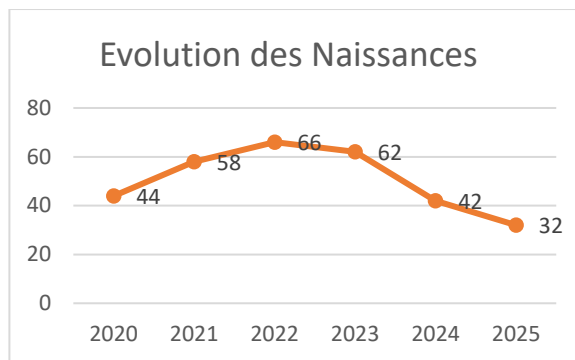
À la suite du recensement INSEE de 2025, la population de la commune (année de référence 2022) est de **4857** habitants. On constate que la population reste relativement stable depuis la commercialisation des logements de la résidence intergénérationnelle Simone Veil comprenant 86 logements.

L'implantation de cette résidence a conduit à une augmentation mesurée des habitants sur la commune (moins de 4%). En conséquence, les dotations de l'État qui s'appuient sur cet indicateur devraient donc rester sensiblement du même ordre. A court terme, cette augmentation n'a pas de répercussion sur le dimensionnement des équipements publics existants (groupe scolaire, crèche, centre d'accueil de loisirs, médiathèque).

En ce qui concerne les constructions prévues sur la ferme du Bois de l'Écu, la livraison de ces logements devrait être effective au-delà de 2027. L'augmentation estimée de la population, environs de 6/7 %, reste maîtrisée.

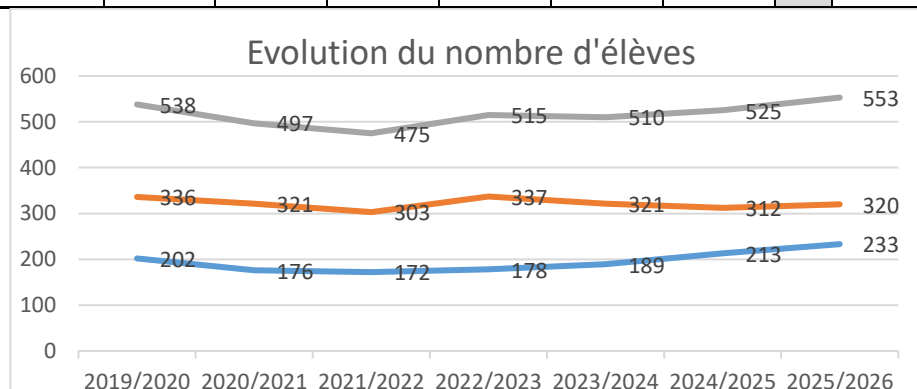
En 2025, il y a eu 32 naissances sur la commune, chiffre en baisse par rapport à 2024 (42 naissances) ce qui représente une baisse de 24% par rapport à 2025. Depuis 2022 le nombre de naissance est en diminution.

Années	2020	2021	2022	2023	2024	%	2025	%
Naissances	44	58	66	62	42	-32	32	-24



L'effectif actuel d'enfants scolarisés au Groupe scolaire est de **553** élèves. La répartition est de 233 élèves en classe maternelle (8 classes) et 320 élèves en classe élémentaire (12 classes). On constate donc une augmentation en maternelle + 9% ainsi qu'une légère augmentation en primaire + 2% ; ce qui représente globalement une augmentation de 5 % par rapport à 2025. Il n'y a pas d'impact sur le dimensionnement de l'établissement à court terme. On constate que la commune du Coudray-Montceaux rajeunit.

Nombre d'élèves	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024	2024/2025	%	2025/2026	%
Maternelle	202	176	172	178	189	213	12,7	233	9,4
Primaire	336	321	303	337	321	312	-2,8	320	2,6
Total	538	497	475	515	510	525	2,9	553	5,3



Le logement

La Loi SRU impose un taux de 25 % des logements à caractère social du fait que la commune est intégrée dans une agglomération parisienne de plus de 50 000 habitants.

Notre taux au 31 décembre 2025 est de l'ordre de 23,07 % selon les dernières données de la Préfecture. Notre territoire compte 454 logements à loyers modérés.

D'ici 2027/2028, il est prévu la construction de 106 logements, dont 38 logements sociaux, localisés à la ferme du Bois de l'Ecu ainsi que la création de 5 logements à la ferme du Pacha.

La préservation de la tranquillité publique

Dans le cadre du schéma directeur de la sécurité, en concertation avec les habitants, des études préliminaires et impératives menées en 2024, ont permis de lancer la construction du nouveau Poste de la Police Municipale à l'été 2025. Les travaux devraient s'achever en mars 2026.

Suite à des rencontres avec les habitants, des aménagements ont été réalisés tels que la mise en place de portique au niveau de la crèche, des reprises de trottoirs dangereux, la mise en place de coussins berlinois, et de divers dispositifs de réduction de vitesse (chicanes, écluses, signalisations routières,..) Ces divers aménagements ont permis d'obtenir le 3eme niveau du label « Ville Prudente » en 2025.

Santé et action sociale

Malgré la complexité à maintenir une offre de soins, la municipalité continue de s'investir pour maintenir une offre dans la Maison de Santé Pluridisciplinaire.

Cet investissement demeure un objectif prioritaire. Les actions menées ont abouti à l'ouverture d'un cabinet dentaire en 2024. L'arrivée d'un médecin gériatre a eu lieu en mai 2025.

Le Centre Communal d'Action Sociale est de plus en plus sollicité. Comme il a été mentionné l'année passée, le besoin d'assistance auprès des personnes en difficulté s'est accentué au fur et à mesure des années. Le CCAS propose également de multiples activités pour maintenir le lien social.

4.2 Le tissu économique

Comme il est souligné chaque année, l'implantation d'entreprises sur notre territoire est une nécessité pour la commune. On compte environ 474 entreprises. Cela crée des emplois et génère des ressources financières par :

- La taxe d'aménagement sur les bâtiments construits,
- La taxe sur le foncier bâti,
- La Contribution Économique Territoriale qui alimente le budget de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud
- La taxe forfaitaire sur les cessions pour les terrains rendus constructibles.

Comme prévu dans la révision du Plan Local d'Urbanisme, la volonté de la municipalité est de ne plus créer de nouvelles zones importantes de développement économique, autres que celles existantes.

8,5% des structures emploient 70% des salariés.

L'activité économique se développe également dans l'ensemble du tissu urbain autour du commerce et de l'artisanat avec des commerces de proximité, restaurants, garages, artisans, professions libérales, associations, structures de santé...

Le parc des HAIES BLANCHES :

18 établissements actifs sont implantés sur le parc qui est essentiellement axé sur l'activité logistique

La zone d'activité « Haute Technologie » :

Sur ce site historique d'IBM, on ne peut que se réjouir de l'ancrage de la société X-FAB sur la commune du Coudray-Montceaux. Son ambition de se développer peut nous rassurer sur la pérennisation du site sur notre commune.

Sur ce site, est prévue l'implantation de Data-Center sur une douzaine d'hectares dont la société Logistics Capital Partners (LCP) s'est porté acquéreur. Début 2024, NTT-Data, branche du géant japonais des télécoms NTT (Nippon Telegraph and Telephone) a intégré le projet en tant qu'opérateur et a choisi d'installer ses trois premiers datacenters français au Coudray-Montceaux.

Face aux forts besoins, l'Île-de-France est la région française avec la plus forte densité de centres de données. En 2025, elle accueillait déjà plus de 168 datacenters sur 115 sites.

La première implantation des trois Data-Center prévus est située à plus de 90% sur le Coudray-Montceaux. Elle abondera de manière substantielle les recettes financières de la commune.

Le chantier a démarré à la fin du 1^{er} semestre 2025.

La zone d'activité PANHARD LA JULIENNE

Cette zone qui regroupe principalement des Petites et Moyennes Entreprises, est aujourd'hui en pleine exploitation. Ce parc d'activité n'héberge pas moins de 80 entreprises. L'implantation d'American Car City qui

est devenu le plus grand importateur spécialisé en véhicules Américains de France a donné une dynamique à cette zone d'activité économique.

Il y a eu quelques mouvements de sociétés dans ce secteur mais qui n'impactent pas l'équilibre économique de cette zone.

5 LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE

5.1 Evolution des budgets de 2023 à 2025

Les principaux postes budgétaires réels ont évolué comme suit :

	2023	2024	2025 P
Dépenses			
<u>Fonctionnement</u>	6 153 882,06	6 452 100,73	7 480 275,50
<i>dont charges de personnel</i>	3 332 432,08	3 865 383,61	4 201 075,68
<u>Investissement</u>			
Travaux & divers	2 554 918,41	2 184 581,85	2 755 012,93
dont Emprunts & dettes assimilées	151 102,23	151 102,33	151 102,33
Total Dépenses	8 859 902,70	8 560 192,41	10 235 288,43
RECETTES			
<u>Fonctionnement</u>	5810503,84	7 162 065,03	8 255 165,87
<i>dont impôts locaux & compensation exonération TF,</i>	1 758 002,32	2 365 514,00	3 467 082,67
<i>dont attribution de compensations communautaires</i>	2 530 909,00	2 356 130,00	2 513 981,00
Résultat N-1	811 252,35	1 104 397,98	761 165,66
<i>Dont excédent de fct sur inv</i>			447 491,22
<u>Investissement</u>	417 644,91	477 422,84	1 857 616,86
<i>dont AC Investissement</i>		132 723,00	132 723,00
Résultat N-1	2 119 879,62	2 184 581,85	2 351 872,19
Total Recettes	9 159 280,72	10 538 500,33	10 112 782,73
Restes à réaliser au 31/12 (D-R RAR recettes : 751 557,00 RAR dépenses : 630 327,48	248 880,11	2 239,68	- 121 229,52

5.2 Niveau des emprunts (au 31-12-2025)

	2023	2024	2025
Capital des emprunts	2 372 419,77	2 221 317,54	2 070 215,31

5.3 Evolution de la fiscalité locale

	2023	2024	2025
Taxe d'habitation			
Taux	5.33 %	7.00%	7.00%
Taxe foncière bâti			
Taux	22.22 %	28.17%	28.17%
Taxe foncière non bâti			
Taux	32.00 %	40.00%	40.00%

En rappel, depuis plusieurs années, Le Coudray-Montceaux est confronté à la hausse des dépenses, notamment du fait de l'inflation, de l'énergie et des matières premières. En matière de personnel, la municipalité doit assumer seule les hausses imposées par l'Etat (revalorisation du point de l'indice, + 4 points durant 3 ans). Des revalorisations de salaires ont été réalisées cette année pour soutenir le pouvoir d'achat et valoriser le travail des agents, cela représente un coût supplémentaire. La ville a eu d'autre part besoin de recettes pour financer les services qu'elle propose à ses habitants.

Le taux de la TFPB reste l'un des taux les plus bas du département et de l'agglomération dont elle dépend.

5.4 Les dépenses d'investissement

Les principales opérations qui ont été réalisées durant 2025, sont les suivantes (liste non exhaustive) :

- ✓ Finalisation de la mise en sécurité du Parc de la Belle Gabrielle,
- ✓ Finalisation de la Restauration de tableaux de l'Église du Montceaux,
- ✓ Nouveau poste Police Municipale : construction débutée à l'été 2025
- ✓ HUB : Mise en conformité de la salle pour les associations
- ✓ Maison de santé : Création d'un nouvel espace pour un nouveau praticien, installation de climatisation réversible, remplacement complet des armoires électriques et systèmes d'éclairage
- ✓ Crèche : remplacement des équipements adaptés pour le confort des enfants
- ✓ Gymnase : installation de miroirs dans le Gym B
- ✓ Presbytère : remplacement de la chaudière
- ✓ Programme prévention routière (Rues des Ecoles, Arrigaux, Quartier des grès, ..)
- ✓ Parc des Loisirs et Sports :
 - Etudes concernant la création des vestiaires, club house et salle polyvalente
 - Création d'aires de jeux, de cheminements piétons, accessibilité
 - Création de terrains de pétanque + couverture des anciens terrains de pétanque
 - Rénovation des 4 courts de tennis extérieurs + réfection du court intérieur
 - Plantation d'arbres,

Il est à noter qu'en 2025, la commune a perçu près de 524 000 € de subventions (Réhabilitation de l'escalier de la Belle Gabrielle, création du terrain synthétique, ..)

6 ORIENTATIONS

Le projet de loi de finances pour 2026 se finalise difficilement et quelques incertitudes demeurent dans le cadre de l'application.

La loi de finances 2026 prévoit le gel de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

Les DMTO (Droits de Mutation à Titre Onéreux) ne devraient pas retrouver leur niveau de 2022, plombés par la crise immobilière qui semble persister pour l'année 2026.

Le prélèvement FSRIF (Fonds de Soutien aux Revenus des Investissements Futurs) qui représente une charge supplémentaire pour la commune, devrait entamer une diminution significative sur les prochaines années.

Les communes, cette année, ne seront pas impactées par le DILICO, elles sont entièrement exonérées.

En ce qui concerne les dépenses de personnel, le taux de la cotisation pour la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) augmentera de 4 points en 2026. La prise en charge des frais de prévoyance et de complémentaire santé des agents, représente également une charge supplémentaire pour le budget communal.

Conformément à la Programmation Pluriannuelle d'Investissement, pour l'année 2026, la priorité sera portée sur la finalisation de la construction du nouveau poste dédié à la Police Municipale. Ce nouveau bâtiment permettra à notre Police Municipale de rester au cœur de la commune pour remplir ses missions de sécurité publique.

Il est prévu également de continuer l'aménagement du Parc des Loisirs et des Sports : démarrage de la 2^{ème} phase des travaux.

La réhabilitation et l'aménagement du HUB permettront de créer de nouveaux espaces qui pourront être utilisés par les associations sportives et culturelles, ainsi que par les services municipaux.

L'achat de la ferme du bois de l'Écu permettra à court terme la construction d'un conservatoire et d'une salle municipale à vocation culturelle.

D'autres travaux d'ordre général sont prévus pour maintenir ou rénover les équipements et la voirie.

Dans la continuité des années précédentes des études et travaux d'enfouissement de réseaux sont prévus. Le budget 2026 comprend l'investissement de l'enfouissement des réseaux de la rue des Ecureuils après la réalisation des études en 2025.

Comme il est mentionné chaque année, notre engagement et notre préoccupation est d'assurer l'équilibre des finances communales par une gestion rigoureuse avec des investissements ambitieux tout en répondant aux souhaits de nos administrés pour leur procurer le meilleur cadre de vie possible.

Chaque service est mobilisé dans la recherche et le suivi des subventions auprès du Département, de la Région, de l'Etat, ...

D'après les orientations fixées pour le budget prévisionnel de 2026, on peut d'ores et déjà affirmer que les taux communaux des taxes foncières ne subiront pas d'augmentation cette année.